

4e année N° 94 30 mai 1952

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

Bimensuel

22, rue de Brest — LYON
Téléphone : FRanklin 82-51

Compte chèques postaux Lyon 2168-43 — Fédération des Groupements de Défense, 7, place Ampère - LYON

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région.

AVERTISSEMENTS

POMMIER - POIRIER - NOYER

CARPOCAPSE : Par suite du temps régulièrement sec et frais, l'éclosion et l'activité du Carpocapse ne se propagent que lentement dans les régions non encore touchées.

Dans certaines régions, le premier traitement pourra être appliqué après les fêtes de Pentecôte ; les 3 et 4 juin aux altitudes indiquées ci-dessous, et avec un décalage de 10 jours pour 100 mètres d'altitude en plus (soit 1 jour pour 10 mètres).

LOIRE : à 250 m., régions 6 et 7 ; à 300 m., régions 8 et 11.

RHONE : à 250 m., régions 28-32 et 33 ; à 280 m., régions 30 et 34 ; à 300 m., régions 27, 29 et 36 ; à 320 m., région 23.

AIN : à 250 m., région 50 ; à 280 m., régions 45 et 48 ; à 300 m., régions 46, 47 et 51.

HAUTE-SAVOIE : à 250 m., régions 64, 67 et 73 ; à 280 m., régions 61, 62, 63, 65, 66, 68, 70 et 72 ; à 300 m., régions 69 et 71.

SAVOIE : à 250 m., région 83 ; à 280 m., régions 82, 88 et 91 ; à 300 m., régions 85, 86 et 90.

ISERE : à 270 m., régions 106, 114, 117 et 118 ; à 300 m., régions 101, 104, 105, 109, 112 et 120 ; à 330 m., régions 108, 113 et 116 ; à 360 m., région 107.

DROME : à 310 m., régions 126 et 127 ; à 350 m., région 123 ; à 390 m., régions 128 et 129.

ARDECHE : à 320 m., régions 146 et 147 ; à 380 m., région 145 ; à 450 m., régions 143, 151 et 152.

Ces chiffres sont relatifs à des expositions normales ; en exposition plein sud, avancer les dates de 2 à 3 jours ; en exposition plein nord, retarder de 2 à 3 jours.

Exemples d'utilisation de ce tableau.

1° Prenons le cas d'une plantation située à Vernoux (Ardèche) à 580 m. d'altitude, exposition plein sud.

Vernoux appartient à la région 146 pour laquelle le traitement est à appliquer du 3 au 4 juin à l'altitude de 320 m. ; à 580 m. le décalage sera de 26 jours (260 m. de différence), soit du 29 au 30 juin. L'exposition sud permet d'avancer le traitement de 2 ou 3 jours, ce qui le situe du 26 au 28 juin.

Cette date peut être considérée actuellement comme une simple prévision sujette par la suite à quelques modifications du fait de fluctuations climatiques imprévisibles.

2° Prenons le cas d'une plantation située à Saillans (Drôme) à l'altitude de 340 m. La région 129 a déjà été touchée par le traitement N° 93 et le calcul à partir du tableau ci-dessus permet de retrouver la date moyenne du 29 au 30 mai préconisée par le *Bulletin* N° 93.

3° Prenons un cas plus général, celui d'une plantation située à Epagny (Haute-Savoie, région 68) à l'altitude de 440 m. sur un fond de vallée. Dans cette région, le traitement se situe du 3 au 4 juin à l'altitude de 280 m., et 16 jours plus tard, soit du 19 au 20 juin, à 440 m., exposition normale de vallée.

Remarque importante.

Ce système de tableau, pratique dans son principe, peut paraître à certains trop compliqué dans la pratique.

Nous invitons tous les abonnés qui lui reprocheraient sa complication de nous en faire part sans hésitation, son utilisation dans le présent *Bulletin* n'étant qu'un essai préalable. Des réclamations trop nombreuses et, si possible, des suggestions nous permettront d'assouplir ce sytème et de le rendre plus clair.

INFORMATIONS

POMMIER - PRUNIER - CERISIER

MOUCHE DE LA CERISE : Ce diptère a fait son apparition dans toute la région, ce qui rend nécessaire un traitement dirigé directement contre la mouche (et non la larve) dès les premières journées chaudes. Le seul produit actuellement utilisable est le D.D.T. à 50 % de produit actif à raison de 500 gr. de produit commercial pour 100 litres de bouillie.

HYPONOMEUTES - PUCERONS - PSYLLES - TIGRES : On note actuellement une forte recrudescence des pucerons, psylles et tigres.

D'autre part, la pullulation anormale des hyponomeutes sur pommier, poirier, cerisier, prunier, apparaît actuellement dans toute son ampleur. Les chenilles grises ou blanc sale marquées de deux lignes de points noirs de ce ravageur ont atteint leur plein développement. Un dernier traitement contre cette génération s'impose **avant** que les **cocons** ne soient formés.

Contre l'ensemble de ces insectes, seuls les esters phosphoriques ont actuellement une action généralisée à raison de 25 gr. de matière active pour 100 l. (le dosage en produit commercial dépend de la teneur de ce dernier en matière active).

Toutefois, nous rappelons que sur les cerisiers où la récolte n'a pas encore été effectuée, l'utilisation de ces produits est rigoureusement interdite. On devra donc limiter l'action de ces traitements à l'hyponomeute à l'aide de D.D.T. : 250 gr. d'un produit à 50 % additionné de 200 gr. d'huile blanche d'été ou d'un bon mouillant, ou bien 500 gr. d'une émulsion à 20 %.

COURRIER DES ABONNES

D'un correspondant du Beaujolais, à la date du 20 mai 1952 :

Après quelques gouttes de pluie tombées hier 19 à 20 heures, ce matin de nombreuses taches apparaissent sans champignons.

Le 1er sulfatage a été effectué le 1er mai, le 2e le 9, et le 20 mai le 3e. Je vous le signale de toute urgence.

Réponse : Dans le Beaujolais, les premières pluies susceptibles de déclencher des attaques primaires de Mildiou étaient celles du 24 avril. L'incubation de la maladie étant encore assez longue à pareille époque, les premières taches étaient à attendre le 4 mai et les fructifications le 6 mai, ce qui s'est d'ailleurs vérifié. C'est pour cette raison que le premier traitement a été conseillé par le *Bulletin* du 2 mai ; en fait il pouvait être appliqué du 3 au 5, soit juste avant les pluies contaminatrices du 6 mai.

Un traitement appliqué le 1er mai a été lessivé par les fortes pluies du 2 mai avant que les chances de repiquage de la maladie (présence des fructifications) ne soient effectives, et lors des contaminations massives du 6 vos vignes n'étaient plus protégées.

Quant aux taches nombreuses dont vous vous êtes aperçu le 20 au matin et dont certaines remontaient peut-être au 17 (?) elles ne sont certainement pas dues aux pluies très faibles du 19 (incubation normale 7 jours au moins en mai), ni vraisemblablement à celles du 11 puisque vous aviez traité le 9 ; on doit donc les attribuer aux pluies du 6, bien que cela suppose la durée d'incubation assez anormale de plus de 10 jours.

Comme quoi, il est toujours préférable de suivre le plus étroitement possible les avis de la Station.

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles :
P. LATARD.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
A. PITHIOUD.

Le Gérant : G. GRISARD

127154 — Imp. Réunies de Lyon — 5-1952
Dépôt légal n° 1085 — 2-1952